

Déclaration de Louis BERNABEU, délégué du personnel du SNUDI-FO

---

Sans reprendre toutes les observations faites lors du mouvement à titre définitif, force est de constater que l'application des nouvelles modalités et du nouveau barème nous confortent dans notre analyse qu'ils remettent en cause les droits des personnels et dans notre exigence de leur abandon.

Concernant le mouvement à titre provisoire :

On ne peut que déplorer les multiples erreurs et problèmes générés par NGM, (postes qui n'existent pas ou qui sont oubliés, erreurs sur des fractions de postes soit parce qu'elles n'existaient plus ou avaient déjà été attribuées...)

Le logiciel NGM et la nécessité de créer des supports par la DOS créent des contraintes et suppriment la souplesse qui permettait de nommer au mieux des intérêts des personnels et aux délégués du personnel de jouer leur rôle.

Les vœux de zone géographique aboutissent à ce que des collègues soient nommés très loin de leur domicile, parfois à plus de 50 km. Certes, nous avons pu revoir les affectations de certains collègues, mais Force Ouvrière réitère sa demande de non obligation des vœux de zones géographiques et que le recours à ceux-ci soit laissé à la libre appréciation des personnels.

Par ailleurs, comme pour le mouvement à titre définitif, nous renouvelons notre demande d'avoir communication de la liste des postes avec les postulants classés par barème.

Nous remercions le personnel du service du mouvement pour leur disponibilité et leurs efforts pour nous répondre.

Concernant la troisième phase du mouvement, nous déplorons que toutes les nominations de juillet se sont faites sans qu'aucun moyen pour les délégués du personnel de vérifier les opérations.

Lors de cette phase également, pour que nous puissions efficacement vérifier et répondre aux interrogations des collègues, il nous faudrait à chaque étape, la liste des collègues non nommés et la liste des postes encore vacants.

A ce niveau, les collègues ont pratiquement tous le même barème, 10 et 8, le départage pour les classer est l'AGS, puis le nombre des enfants, et ensuite l'âge. Cela confirme bien qu'il faut revenir à l'AGS, comme premier élément du barème.

Des personnels ont été nommés sans tenir compte de leurs vœux, bien qu'ils aient fait des vœux de zones élargies, en dehors de ces zones. Nous demandons, comme cela a été possible pour la deuxième phase, de pouvoir revoir certaines affectations qui entraînent des situations dramatiques pour la vie familiale de certains collègues.

Enfin, au vu de la crise et des difficultés financières, des collègues ont demandé à modifier leur quotité de temps partiel, nous demandons que les demandes des personnels soient satisfaites.